Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Mûrs-Erigné

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur son site internet.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Pour le CCAS :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux dotations versées en particulier par la commune, à diverses subventions.
Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 207 128 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, en particulier pour réaliser des actions collectives de prévention, les cotisations versées.
Les rémunérations des agents correspondent à 70 % (*144 585 €*) des dépenses de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 207 128 euros.
Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dons,
- Les dotations et subventions,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	**Recettes**	Montant
Dépenses courantes	42 173.00 €	Excédent brut reporté	21 766.94 €
Dépenses de personnel	144 585.00 €	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	12 185 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	800.00 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	183 449.06 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	198 943.00 €	Autres recettes	1 112.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	800.00 €	Total recettes réelles	207 128.00 €
Virement à la section d'investissement	7 385.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections	
Total général	207 128.00 €	Total général	207 128.00 €

c) La subvention communale

La subvention attendue de la commune s'élèvera à 174 550.00 € soit une hausse de 11% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget du CCAS ne comprenait pas de section d'investissement jusqu'à cette année 2025.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	7.385.00 €
Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)		Mise en réserves	
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses	8 185.00 €	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	800.00€
Total général	8 185.00 €	Total général	8 185.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants : Achat de mobilier et d'équipements pour l'aide alimentaire (armoire frigorifique, chariot, glacière…)

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a. *Dépenses réelles de fonctionnement :* ***198.943 €***

i. 011 : Charges à caractère général

Actions	Dépenses	% du budget global
Aide alimentaire	**22 000 €**	**10.62 %**
Denrées alimentaires (BA et autres)	*5 500 €*	
Denrées non alimentaires (DS)	*3 000 €*	
Carburants	*200 €*	
Fournitures et petits équipements	*300 €*	
Location mobilière (local)	*13 000 €*	
Actions collectives	**11 353 €**	**5.48 %**
Aide en Nous (fin)	*6 075 €*	
Ateliers bien-être – socio esthétique	*1 830 €*	
Ateliers Aide alimentaire	*1 898 €*	
Action intergénérationnelle	*450 €*	
Thé dansant - Ainés ensemble	*700 €*	
Alimentation	*250 €*	
Fournitures	*150 €*	
Cotisations (CLIC, FSL, UDCCAS, Dons Solidaires, relais de l'amitié)	8 065 €	**3.89 %**
Remerciement bénévoles	100 €	0.05 %
Abonnements	155 €	0.07 %
Déplacement agents (missions)	200 €	0.10 %
Formation agents (projet analyse de la pratique)	300 €	0.14 %
TOTAL	**42 173 €**	**20.36 %**

ii. 012 : Charges des personnel et frais assimilés

Destination	Dépenses	% budget global
3 agents titulaires (agents social, assistant socioéducatif, attaché)	**144 585 €**	**69.80 %**

iii. 65 : Autres charges de gestion courante

Aides facultatives	Dépenses	% budget global
Chèques de services	4 105 €	**5.88 %**
Aides financières	5 000 €	
Aide accueil périscolaire	1 500 €	
Aide culture loisirs	1 000 €	
Aide vacances	500 €	
Aide mobilité	80 €	
TOTAL	**12 185 €**	

b. <u>Recettes réelles de fonctionnement</u>

Chapitres - articles	Recettes
002 – Excédent de fonctionnement reporté	**21 766,94 €**
74 – Dotations et participations	**800 €**
Reste à réaliser subvention CARSAT	800 €
75 – Autres produits de gestion courantes – libéralités reçues	**183 449,06 €**
Thé dansant	200 €
Repas des ainés	3 999,06 €
Aide alimentaire	3 200 €
Dons	1 500 €
Subvention communale	174 550 €
77 – Produits spécifiques	**1 112 €**
TOTAL	**207 8 €**

c. <u>Dépenses réelles d'investissement</u>

Jusqu'à présent le budget CCAS n'avait pas de section d'investissement.

Cependant, une partie du matériel utilisé chaque semaine pour l'aide alimentaire nécessite d'être renouvelé du fait de sa vétusté ou parce qu'il est inadapté (conditions de travail, nombre de foyers bénéficiaires…).

Chapitres	***Désignation***		***Total Budget***
21	2188	Armoire réfrigérée	7 338 €
21	2188	Tables pliantes	163 €
21	2188	Glacière 100 L	330 €
21	2188	Bacs alimentaires (x10)	186 €
21	2188	Plateau roulant	100 €
21	2188	Tapis de sol	68 €
		Total Général	**8 185 €**